

# CONSEIL MUNICIPAL

## du jeudi 25 juin 2020

### COMPTE RENDU

Destinataires :	Affichage et publication le 3 juillet 2020
Présents :	Laurent BRILLARD, Benoît GARDRAT, Michèle CORVAISIER, Philippe CHAMBRIER, Béatrice ARRUGA, Simon HOUDEBERT, Agnès MACGILLIVRAY, Tural KESKINER, Minthy MABIALA-BOUSSI, Jean-Claude MERCIER, Alia HAMMOUDI, Thierry FOURMONT, Raphaël DUQUERROY, Sandra MAGNIEN-TRICOT, Yolande MORALI, Marwane CHABBI, Christian LOISEAU, Pascal BRINDEAU (à partir de 19 h 25), Clara GUIMARD (à partir de 19 h 40), Nicolas HASLÉ, Floriane CASSAUD, Sylvie BONNET, Reyhan DOGAN, Muriel RÉGNARD, Nathalie MARTELLIÈRE, Christophe CHAPUIS, Caroline BESNARD, Patrick CALLU, Sandrine TRICOT, Jean-Paul TAPIA, Marlène GÉRARD
Absents ayant donné procuration :	Sam BA à Jean-Claude MERCIER, Pascal BRINDEAU à Benoît GARDRAT (jusqu'à 19 h 25) Clara GUIMARD à Philippe CHAMBRIER (jusqu'à 19 h 40), Florent GROSPART à Sandrine TRICOT.
Secrétaires de séance :	Reyhan Dogan et Simon Houdebert
Objet :	Compte-rendu du conseil municipal
Date de réunion :	Jeudi 25 juin 2020 à 19 h 00, au Minotaure, grande salle du Palais des fêtes, rue César de Vendôme à Vendôme

Conformément aux dispositions réglementaires, le conseil municipal s'est réuni le :

**jeudi 25 juin 2020 à 19 heures**  
**au Minotaure, grande salle du Palais des fêtes**  
**rue César de Vendôme à Vendôme**

Les questions portées à l'ordre du jour de cette séance étaient les suivantes :

- 1 SECRETARIAT de l'ASSEMBLEE : Désignation des secrétaires de séance
- 1bis SECRETARIAT de l'ASSEMBLEE : Procès-verbaux des séances des 6 février et 28 mai 2020 - Approbation
- 2 SECRETARIAT de l'ASSEMBLEE : Communication des décisions du maire
- 3 ASSEMBLEES : Création des commissions municipales
- 4 ASSEMBLEES : Centre communal d'action sociale (CCAS) – Election des membres
- 5 ASSEMBLEES : Commission d'appel d'offres et commission de délégation de service public - Election des membres
- 6 SECRETARIAT de l'ASSEMBLEE : Commission consultative des services publics locaux – Création et règlement intérieur
- 7 ASSEMBLEES : Syndicat mixte du Pays vendômois - Election des membres
- 8 ASSEMBLEES : Syndicat intercommunal d'électricité de Loir-et-Cher (SIDELC) - Election des membres
- 9 ASSEMBLEES : Régie du Pôle nautique de Territoires vendômois - Election des membres
- 10 ASSEMBLEES : Régie personnalisée du Programme de réussite éducative des Rottes (PRE) - Election des membres
- 11 ASSEMBLEES : Comité de jumelage Vendôme – Gevelsberg - Election des membres
- 12 ASSEMBLEES : Association les Foulées vendômoises - Election des membres
- 13 ASSEMBLEES : Association nationale des élus en charge du sport (ANDES) - Election des membres
- 14 ASSEMBLEES : Conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Vendôme-Montoire - Représentant de la commune
- 15 ASSEMBLEES : Maison de retraite du Bon secours - Election des membres
- 16 ASSEMBLEES : Association pour les intérêts des handicapés (AIHDAC) - Election des membres

- 17 ASSEMBLEES : Régie de quartiers - Election des membres
- 18 ASSEMBLEES : Comité national d'action sociale (CNAS) - Election des membres
- 19 ASSEMBLEES : Commission départementale des risques naturels majeurs - Election d'un membre
- 20 ASSEMBLEES : Commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité (CCDSA) - Election des membres
- 21 ASSEMBLEES : Centrale d'achat territoriale Approlys - Election des membres
- 22 ASSEMBLEES : Agence France locale - Election des membres
- 23 ASSEMBLEES - GUICHET UNIQUE : Elections - Membres de la commission de contrôle
- 24 COMMANDE PUBLIQUE : Convention de groupement de commande entre la commune de Vendôme, la Communauté d'agglomération Territoires vendômois (TV), le Centre intercommunal d'action sociale de Territoires vendômois (CIAS), le Centre communal d'action sociale de Vendôme (CCAS) et la régie personnalisée du Pôle nautique pour la passation et l'exécution des accords-cadres d'achat de fournitures administratives, de petits équipements administratifs, de consommables, d'accessoires de sauvegarde informatique - bureautique ainsi que de papiers blancs et de couleurs
- 25 FONCIER : Bilan des cessions et des acquisitions - Année 2019
- 26 GRANDS PROJETS : Ancien théâtre faubourg Chartrain - Permis d'aménager des espaces publics
- 27 POLICE MUNICIPALE : Convention de partenariat avec la Société protectrice des animaux (SPA) pour la stérilisation des populations félines - Année 2020
- 28 RESSOURCES HUMAINES : Tableau des emplois permanents 2020 - Modification
- 29 RESSOURCES HUMAINES : Prime exceptionnelle
- 30 SPORTS : Subventions de fonctionnement aux associations de l'USV – Solde de la subvention 2020
- 31 SPORTS : Subventions à l'USV Boxe et à l'USV Escalade au titre de l'organisation d'évènements particuliers ou d'un partenariat ponctuel
- 32 SPORTS : Rallye Cœur de France - Convention de parrainage
- 33 STATUT DE L'ELU : Formation des élus
- 34 STATUT DE L'ELU : Frais de déplacements
- 35 STRATEGIE FINANCIERE - POLICE MUNICIPALE : Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)
- 36 STRATEGIE FINANCIERE – INTERCOMMUNALITE : Adoption du rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de Territoires vendômois du 31 janvier 2020
- 37 STRATEGIE FINANCIERE : Budget principal - Compte de gestion 2019
- 38 STRATEGIE FINANCIERE : Budget principal - Compte administratif 2019 et ses annexes
- 39 STRATEGIE FINANCIERE : Budget principal - Reprise des résultats 2019 et affectation du résultat de fonctionnement
- 40 STRATEGIE FINANCIERE : Budget annexe assainissement - Compte de gestion 2019
- 41 STRATEGIE FINANCIERE : Budget annexe assainissement - Compte administratif 2019
- 42 STRATEGIE FINANCIERE : Budget annexe assainissement - Transfert des résultats de clôture du budget assainissement 2019 à la régie assainissement de la Communauté d'agglomération Territoires vendômois
- 43 STRATEGIE FINANCIERE : Autorisations de programme et crédits de paiement - Actualisation
- 44 STRATEGIE FINANCIERE : Budget principal - Décision modificative n° 01-2020
- 45 VIE SCOLAIRE : Programme de réussite éducative (PRE) - Subvention 2020

Afin d'assurer la tenue de cette séance dans les conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, les modalités suivantes ont été mises en place :

- quorum fixé à un tiers des membres en exercice présents ;
- chaque conseiller municipal pouvait être porteur de deux pouvoirs ;
- installation de la salle dans le respect des règles de distanciation ;
- port du masque obligatoire ;
- lavage des mains à l'entrée de la salle avec une solution hydroalcoolique et au moment des votes à bulletin secret ;
- manipulation des bulletins au moment du vote par une seule personne ;
- utilisation d'un stylo personnel par chaque élu ;
- absence de mise à disposition de bouteilles d'eau par la collectivité.

**La séance s'est déroulée en présence d'un public limité aux médias locaux et a été retransmise en vidéo en direct sur le réseau social Facebook. Le caractère public de la séance a ainsi été assuré.**

-----

## **1. SECRÉTARIAT de l'ASSEMBLÉE : Désignation des secrétaires de séance**

A l'unanimité des votants, le conseil municipal désigne Reyhan Dogan et Simon Houdebert en qualité de secrétaires de séance, ainsi que le directeur général des services de la ville en qualité de secrétaire auxiliaire.

### 1bis **SECRETARIAT de l'ASSEMBLÉE : Procès-verbaux des séances des 6 février et 28 mai 2020 - Approbation**

A l'unanimité des votants, le conseil municipal approuve les procès-verbaux des séances des 6 février et 28 mai 2020.

### 2 **SECRETARIAT de l'ASSEMBLÉE : Communication des décisions du maire**

Le conseil municipal prend acte de la communication des décisions du maire prises par délégation du conseil municipal.

### 3 **ASSEMBLEES : Création des commissions municipales**

A l'unanimité des votants, le conseil municipal :

- décide de former quatre commissions municipales permanentes et de déterminer le nombre de membres :
  - \* **Commission générale : 33 membres**  
*Finances - ressources humaines*
  - \* **Commission dynamique urbaine : 13 membres**  
*Grands projets, urbanisme, logement, environnement, animation commerciale*
  - \* **Commission qualité de vie : 13 membres**  
*Cohésion sociale, vie associative, sécurité, tranquillité publique, éclairage*
  - \* **Commission transmission des savoirs : 13 membres**  
*Education, culture, sport, patrimoine*
- élit les membres de chacune de ces commissions :
- La commission générale est composée des 33 membres du Conseil municipal.
- Commission dynamique urbaine : 13 membres

Benoît Gardrat
Philippe Chambrier
Nicolas Haslé
Michèle Corvaisier
Simon Houdebert
Alia Hammoudi
Marwane Chabbi
Muriel Régnard
Pascal Brindeau
Caroline Besnard
Christophe Chapuis
Marlène GÉRARD
Florent Grospar

- Commission qualité de vie : 13 membres

Benoît Gardrat
Minthy Mabilia-Boussi
Sandra Magnien-Tricot
Yolande Morali
Clara Guimard
Agnès MacGillivray
Sylvie Bonnet
Sam Ba
Raphaël Duquerroy
Christophe Chapuis
Patrick Callu
Jean-Paul Tapia
Sandrine Tricot

- Commission transmission des savoirs : 13 membres

Benoît Gardrat
Tural Keskiner
Béatrice Arruga
Jean-Claude Mercier
Thierry Fourmont
Christian Loiseau
Floriane Cassaud
Reyhan Dogan
Nathalie Martellière
Caroline Besnard
Patrick Callu
Marlène GÉRARD
Florent Grospar

En l'absence d'autres candidatures, conformément aux dispositions du 5<sup>ème</sup> alinéa de l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales (CGCT), la nomination des membres ci-dessus pour siéger dans les commissions thématiques prend effet immédiatement.

#### 4 ASSEMBLEES : Centre communal d'action sociale (CCAS) – Election des membres

Vu la délibération du conseil municipal n° VVD20200528-09 fixant le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS et les conditions de dépôt des listes pour l'élection des cinq représentants du conseil municipal, au plus tard le vendredi 19 juin 2020 à 12 h 00 ;

Vu la liste déposée par « Vendôme passionnément » et « Partageons demain » dans les délais fixés :

- *Yolande Morali*,
- *Sylvie Bonnet* ;
- *Alia Hammoudi* ;
- *Floriane Cassaud* ;
- *Patrick Callu*.

Le conseil municipal procède à l'élection au scrutin secret de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, des cinq représentants du Conseil municipal.

Sous le contrôle de Reyhan Dogan et Simon Houdebert, assesseurs :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	33
À DÉDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du code électoral .....	blanc : 0
..... nul :	0
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés .....	33
Majorité absolue .....	17

A obtenu :

Liste « Vendôme passionnément » et « Partageons demain »..... 33 voix

Nombre d'inscrits : 33

Nombre de votants : 33

Bulletins nuls/blancs : 0

Nombre de sièges à répartir : 5

Nombre de voix : 33

Quotient électoral : 6,60

Sièges attribués : 5

SONT donc appelés à siéger au conseil d'administration du Centre communal d'action sociale :

- *Yolande Morali* ;
- *Sylvie Bonnet* ;
- *Alia Hammoudi* ;
- *Floriane Cassaud* ;
- *Patrick Callu*.

**5 ASSEMBLEES : Commission d'appel d'offres et commission de délégation de service public - Election des membres**

**COMMISSION d'APPEL d'OFFRES**

Vu la délibération du conseil municipal n° VVD20200528-12 fixant les modalités de dépôt des listes pour l'élection des membres de la commission d'appel d'offres et de la commission de délégation de service public, au plus tard le vendredi 19 juin 2020 à 12 h 00 ;

Vu la liste déposée par « Vendôme passionnément » et « Partageons demain » dans les délais fixés :

<b>MEMBRES TITULAIRES</b>	<b>MEMBRES SUPPLEANTS</b>
<b>Benoît Gardrat</b>	<b>Yolande Morali</b>
<b>Jean-Claude Mercier</b>	<b>Sam Ba</b>
<b>Michèle Corvaisier</b>	<b>Thierry Fourmont</b>
<b>Philippe Chambrier</b>	<b>Tural Keskiner</b>
<b>Christophe Chapuis</b>	<b>Patrick Callu</b>

Le conseil municipal procède à l'élection au scrutin secret de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, des cinq membres titulaires et cinq membres suppléants pour la commission d'appel d'offres.

Sous le contrôle de Reyhan Dogan et Simon Houdebert, assesseurs :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	33
À DÉDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du code électoral .....	blanc : 0
..... nul :	0
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés .....	33
Majorité absolue .....	17

A obtenu :

Liste « Vendôme passionnément » et « Partageons demain ».....	33 voix
---	---------

Nombre d'inscrits : 33

Nombre de votants : 33

Bulletins nuls/blancs : 0

Nombre de sièges à répartir : 5

Nombre de voix : 33

Quotient électoral : 6,60

Sièges attribués : 5

SONT donc appelés à siéger au sein de la commission d'appel d'offres :

<b>MEMBRES TITULAIRES</b>	<b>MEMBRES SUPPLEANTS</b>
<b>Benoît Gardrat</b>	<b>Yolande Morali</b>
<b>Jean-Claude Mercier</b>	<b>Sam Ba</b>
<b>Michèle Corvaisier</b>	<b>Thierry Fourmont</b>
<b>Philippe Chambrier</b>	<b>Tural Keskiner</b>
<b>Christophe Chapuis</b>	<b>Patrick Callu</b>

**COMMISSION de DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**

Vu la délibération du conseil municipal n° VVD20200528-12 fixant les modalités de dépôt des listes pour l'élection des membres de la commission d'appel d'offres et de la commission de délégation de service public, au plus tard le vendredi 19 juin 2020 à 12 h 00 ;

Vu la liste déposée par « Vendôme passionnément » et « Partageons demain » dans les délais fixés :

<b>MEMBRES TITULAIRES</b>	<b>MEMBRES SUPPLEANTS</b>
<b>Benoît Gardrat</b>	<b>Michèle Corvaisier</b>
<b>Nicolas Haslé</b>	<b>Jean-Claude Mercier</b>
<b>Simon Houdebert</b>	<b>Clara Guimard</b>
<b>Agnès MacGillivray</b>	<b>Marwane Chabbi</b>
<b>Christophe Chapuis</b>	<b>Patrick Callu</b>

Le conseil municipal procède à l'élection au scrutin secret de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, des cinq membres titulaires et cinq membres suppléants pour la commission de délégation de service public.

Sous le contrôle de Reyhan Dogan et Simon Houdebert, assesseurs :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne..... 33  
 À DÉDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du code électoral ..... blanc : 0  
 ..... nul : 0  
 RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés ..... 33  
 Majorité absolue ..... 17

A obtenu :

Liste « Vendôme passionné » et « Partageons demain » ..... 33 voix

Nombre d'inscrits : 33

Nombre de votants : 33

Bulletins nuls/blancs : 0

Nombre de sièges à répartir : 5

Nombre de voix : 33

Quotient électoral : 6,60

Sièges attribués : 5

SONT donc appelés à siéger au sein de la commission de délégation de service public :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
<b>Benoît Gardrat</b>	<b>Michèle Corvaisier</b>
<b>Nicolas Haslé</b>	<b>Jean-Claude Mercier</b>
<b>Simon Houdebert</b>	<b>Clara Guimard</b>
<b>Agnès MacGillivray</b>	<b>Marwane Chabbi</b>
<b>Christophe Chapuis</b>	<b>Patrick Callu</b>

## 6 SECRETARIAT de l'ASSEMBLEE : Commission consultative des services publics locaux – Création et règlement intérieur

A l'unanimité des votants,

le conseil municipal :

- décide de créer une commission consultative des services publics locaux (CCSPL) ;
- approuve la composition de ladite commission :
  - \* le maire ou son représentant ;
  - \* cinq conseillers municipaux ;
  - \* cinq représentants d'associations locales sollicitées pour siéger : l'USV-Union d'associations, Vendôme associations, UFC Que choisir, CLCV (Consommation, Logement, Cadre de Vie) et Familles rurales.
- désigne les membres :

Le Maire propose les candidatures de :

- \* Benoît Gardrat ;
- \* Nicolas Haslé ;
- \* Simon Houdebert ;
- \* Agnès MacGillivray ;
- \* Christophe Chapuis.

En l'absence d'autres candidatures, conformément aux dispositions du 5<sup>ème</sup> alinéa de l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales (CGCT), la nomination des membres ci-dessus au sein de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) prend effet immédiatement.

- adopte le règlement intérieur.

## **7 ASSEMBLEES : Syndicat mixte du Pays vendômois - Election des membres**

Par vote à scrutin secret, le conseil municipal procède à l'élection des deux délégués représentant la commune pour siéger au sein du syndicat mixte du Pays vendômois.

Laurent Brillard propose les candidatures suivantes soumises au scrutin :

- Sandra Magnien-Tricot, déléguée titulaire ;
- Thierry Fourmont, délégué suppléant.

Sous le contrôle de Reyhan Dogan et Simon Houdebert, assesseurs :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 33
- bulletins blancs : 3
- suffrages exprimés : 30

Ont obtenu :

- Sandra Magnien-Tricot : 30 voix
- Thierry Fourmont : 30 voix

Sont élus à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Sandra Magnien-Tricot, déléguée titulaire ;
- Thierry Fourmont, délégué suppléant ;

pour siéger au sein du Syndicat mixte du Pays vendômois.

## **8 ASSEMBLEES : Syndicat intercommunal d'électricité de Loir-et-Cher (SIDELC) - Election des membres**

Par vote à scrutin secret, le conseil municipal procède à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant représentant la commune pour siéger au sein du Syndicat intercommunal d'électricité de Loir-et-Cher (Sidelc).

Laurent Brillard propose les candidatures suivantes soumises au scrutin :

- Nicolas Haslé, délégué titulaire ;
- Raphaël Duquerroy, délégué suppléant.

Sous le contrôle de Reyhan Dogan et Simon Houdebert, assesseurs :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 33
- bulletins blancs : 5
- suffrages exprimés : 28

Ont obtenu :

- Nicolas Haslé : 28 voix
- Raphaël Duquerroy : 28 voix

Sont élus à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Nicolas Haslé, délégué titulaire ;
- Raphaël Duquerroy, délégué suppléant ;

pour siéger au sein du Syndicat intercommunal d'électricité de Loir-et-Cher (Sidelc).

## **9 ASSEMBLEES : Régie du Pôle nautique de Territoires vendômois - Election des membres**

Par vote à scrutin secret, le conseil municipal procède à l'élection des deux délégués représentant la commune pour siéger au sein du conseil d'administration de la régie du Pôle nautique de Territoires vendômois.

Laurent Brillard propose les candidatures suivantes soumises au scrutin :

- Jean-Claude Mercier ;
- Minthy Mabilia-Boussi.

Sous le contrôle de Reyhan Dogan et Simon Houdebert, assesseurs :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 33
- bulletins blancs : 5
- suffrages exprimés : 28

Ont obtenu :

- Jean-Claude Mercier : 28 voix
- Minthy Mabilia-Boussi : 28 voix

Sont élus à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Jean-Claude Mercier ;
- Minthy Mabilia-Boussi ;

pour siéger au sein du conseil d'administration de la régie du Pôle nautique de Territoires vendômois.

## **10 ASSEMBLEES : Régie personnalisée du Programme de réussite éducative des Rottes (PRE) - Election des membres**

Par vote à scrutin secret, le conseil municipal procède à l'élection des trois délégués représentant la commune pour siéger au sein du conseil d'administration de la régie personnalisée du Programme de réussite éducative des Rottes (PRE).

Laurent Brillard propose les candidatures suivantes soumises au scrutin :

- Sandra Magnien-Tricot ;
- Béatrice Arruga.
- Minthy Mabilia-Boussi.

Sous le contrôle de Reyhan Dogan et Simon Houdebert, assesseurs :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 33
- bulletins blancs : 3
- suffrages exprimés : 30

Ont obtenu :

- Sandra Magnien-Tricot : 30 voix
- Béatrice Arruga : 30 voix
- Minthy Mabilia-Boussi : 30 voix

Sont élues à l'unanimité des suffrages exprimés :

- Sandra Magnien-Tricot ;
- Béatrice Arruga ;
- Minthy Mabilia-Boussi ;

pour siéger au sein du conseil d'administration de la régie personnalisée du Programme de réussite éducative des Rottes (PRE).

## **11 ASSEMBLEES : Comité de jumelage Vendôme – Gevelsberg - Election des membres**

A l'unanimité des votes exprimés, Jean-Paul Tapia s'abstenant, le conseil municipal décide de fixer à onze le nombre de membres du Conseil municipal siégeant au Conseil d'administration du Comité de jumelage Vendôme – Gevelsberg, soit :

- le maire, président d'honneur ;
- l' élu en charge du secteur ;
- neuf membres élus au sein du Conseil municipal.

Le Maire propose les neuf candidatures de :

Pascal Brindeau ;  
Minthy Mabilia-Boussi ;  
Jean-Claude Mercier ;  
Reyhan Dogan ;  
Simon Houdebert ;  
Floriane Cassaud ;  
Marwane Chabbi ;  
Christophe Chapuis ;  
Sandrine Tricot.

En l'absence d'autres candidatures, conformément aux dispositions du 5<sup>ème</sup> alinéa de l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales (CGCT), la nomination des membres ci-dessus pour représenter la ville de Vendôme au sein du conseil d'administration du Comité de jumelage Vendôme-Gevelsberg prend effet immédiatement.

## **12 ASSEMBLEES : Association les Foulées vendômoises - Election des membres**

A l'unanimité des votes exprimés,

Christophe Chapuis, Caroline Besnard, Patrick Callu, Sandrine Tricot et par procuration Florent Grospar s'abstenant,

le conseil municipal procède à la désignation de trois représentants de la ville de Vendôme au sein du Conseil d'administration de l'association les Foulées vendômoises.



Le Maire propose les candidatures suivantes :

- Jean-Claude Mercier ;
- Raphaël Duquerroy ;
- Minthy Mabilia-Boussi.

En l'absence d'autres candidatures, conformément aux dispositions du 5<sup>ème</sup> alinéa de l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales (CGCT), la nomination des membres ci-dessus pour représenter la ville de Vendôme au sein du conseil d'administration de l'association les Foulées vendômoises prend effet immédiatement.

### **13 ASSEMBLEES : Association nationale des élus en charge du sport (ANDES) - Election des membres**

A l'unanimité des votes exprimés,

Christophe Chapuis, Caroline Besnard, Patrick Callu, Sandrine Tricot et par procuration Florent Grospart s'abstenant,

le conseil municipal procède à la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant de la ville de Vendôme au sein de l'association nationale des élus en charge du sports (ANDES).

Le Maire propose les candidatures suivantes :

- Jean-Claude Mercier, délégué titulaire ;
- Tural Keskiner, délégué suppléant.

En l'absence d'autres candidatures, conformément aux dispositions du 5<sup>ème</sup> alinéa de l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales (CGCT), la nomination des membres ci-dessus pour représenter la ville de Vendôme au sein de l'association nationale des élus en charge du sport (ANDES) prend effet immédiatement.

### **14 ASSEMBLEES : Conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Vendôme-Montoire - Représentant de la commune**

Le conseil municipal confirme que Laurent Brillard, maire, siège au sein du Conseil de surveillance du Centre hospitalier de Vendôme-Montoire, établissement public de santé de ressort communal.

### **15 ASSEMBLEES : Maison de retraite du Bon secours - Election des membres**

A l'unanimité des votes exprimés,

Christophe Chapuis, Caroline Besnard, Patrick Callu, Sandrine Tricot et par procuration Florent Grospart s'abstenant, le conseil municipal procède à la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant de la ville de Vendôme au sein du conseil de vie sociale de la maison de retraite du Bon secours.

Le Maire propose les candidatures suivantes :

- Raphaël Duquerroy, délégué titulaire ;
- Sandra Magnien-Tricot, déléguée suppléante.

En l'absence d'autres candidatures, conformément aux dispositions du 5<sup>ème</sup> alinéa de l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales (CGCT), la nomination des membres ci-dessus pour représenter la ville de Vendôme au sein du conseil de vie sociale de la maison de retraite du Bon secours prend effet immédiatement.

### **16 ASSEMBLEES : Association pour les intérêts des handicapés (AIHDAC) - Election des membres**

A l'unanimité des votes exprimés,

Christophe Chapuis, Patrick Callu, Sandrine Tricot et par procuration Florent Grospart s'abstenant, le conseil municipal procède à la désignation d'un représentant de la commune au sein du conseil d'administration de l'association pour les intérêts des handicapés (AIHDAC).

Le Maire propose la candidature suivante : Alia Hammoudi.

En l'absence d'autres candidatures, conformément aux dispositions du 5<sup>ème</sup> alinéa de l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales (CGCT), la nomination du membre ci-dessus pour représenter la ville de Vendôme au sein de l'Association pour les intérêts des handicapés (AIHDAC) prend effet immédiatement.

#### **17 ASSEMBLEES : Régie de quartiers - Election des membres**

A l'unanimité des votants, le conseil municipal procède à la désignation de six délégués représentant la commune de Vendôme au sein de l'association Régie de quartiers.

Le Maire propose les candidatures suivantes :

- Tural Keskiner ;
- Thierry Fourmont ;
- Michèle Corvaisier ;
- Reyhan Dogan ;
- Pascal Brindeau ;
- Caroline Besnard.

En l'absence d'autres candidatures, conformément aux dispositions du 5<sup>ème</sup> alinéa de l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales (CGCT), la nomination des membres ci-dessus pour représenter la ville de Vendôme au sein de la Régie de quartiers prend effet immédiatement.

#### **18 ASSEMBLEES : Comité national d'action sociale (CNAS) - Election des membres**

A l'unanimité des votes exprimés,  
Patrick Callu, Sandrine Tricot et par procuration Florent Grospart s'abstenant,  
le conseil municipal procède à la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant de la ville de Vendôme au sein du Comité national d'action sociale (CNAS).

Le Maire propose les candidatures suivantes :

- Yolande Morali, déléguée titulaire ;
- Sylvie Bonnet, déléguée suppléante.

En l'absence d'autres candidatures, conformément aux dispositions du 5<sup>ème</sup> alinéa de l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales (CGCT), la nomination des membres ci-dessus pour représenter la ville de Vendôme au sein du comité national d'action sociale (CNAS) prend effet immédiatement.

#### **19 ASSEMBLEES : Commission départementale des risques naturels majeurs - Election d'un membre**

A l'unanimité des votes exprimés,  
Christophe Chapuis, Caroline Besnard, Patrick Callu, Sandrine Tricot et par procuration Florent Grospart s'abstenant, le conseil municipal procède à la désignation d'un représentant de la commune au sein de la commission départementale des risques naturels majeurs.

Le Maire propose la candidature suivante : Philippe Chambrier.

En l'absence d'autres candidatures, conformément aux dispositions du 5<sup>ème</sup> alinéa de l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales (CGCT), la nomination du membre ci-dessus pour représenter la ville de Vendôme au sein de la commission départementale des risques naturels majeurs prend effet immédiatement.

#### **20 ASSEMBLEES : Commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité (CCDSA) - Election des membres**

A l'unanimité des votes exprimés,  
Christophe Chapuis, Caroline Besnard, Patrick Callu, Sandrine Tricot et par procuration Florent Grospart s'abstenant, le conseil municipal procède à la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant de la commune de Vendôme au sein de la commission départementale de sécurité et d'accessibilité (CCDSA).

Le Maire propose les candidatures suivantes :

- Michèle Corvaisier, déléguée titulaire ;
- Alia Hammoudi, déléguée suppléante.

En l'absence d'autres candidatures, conformément aux dispositions du 5<sup>ème</sup> alinéa de l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales (CGCT), la nomination des membres ci-dessus pour représenter la ville de Vendôme au sein de la commission départementale de sécurité et d'accessibilité (CCDSA) prend effet immédiatement.

## **21 ASSEMBLEES : Centrale d'achat territoriale Approlys - Election des membres**

A l'unanimité des votes exprimés,

Christophe Chapuis, Caroline Besnard, Patrick Callu, Sandrine Tricot et par procuration Florent Grospart s'abstenant, le conseil municipal procède à la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant de la commune de Vendôme au sein de l'assemblée générale d'Approlys.

Le Maire propose les candidatures suivantes :

- Agnès MacGillivray, déléguée titulaire ;
- Simon Houdebert, délégué suppléant.

AUTORISE Agnès MacGillivray et Simon Houdebert, le cas échéant, à exercer les fonctions d'administrateur au sein du Conseil d'administration d'Approlys.

En l'absence d'autres candidatures, conformément aux dispositions du 5<sup>ème</sup> alinéa de l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales (CGCT), la nomination des membres ci-dessus pour représenter la ville de Vendôme au sein de l'assemblée générale d'Approlys prend effet immédiatement.

## **22 ASSEMBLEES : Agence France locale - Election des membres**

A l'unanimité des votes exprimés,

Christophe Chapuis, Caroline Besnard, Patrick Callu, Sandrine Tricot et par procuration Florent Grospart s'abstenant, le conseil municipal procède à la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant de la commune de Vendôme au sein de l'assemblée générale de l'Agence France Locale – Société Territoriale.

Le Maire propose les candidatures suivantes :

- Simon Houdebert, délégué titulaire ;
- Agnès MacGillivray, déléguée suppléante.

En l'absence d'autres candidatures, conformément aux dispositions du 5<sup>ème</sup> alinéa de l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales (CGCT), la nomination des membres ci-dessus pour représenter la ville de Vendôme au sein de l'assemblée générale de l'Agence France Locale – Société Territoriale prend effet immédiatement.

Le conseil municipal accepte toute autre fonction qui pourrait leur être confiée dans le cadre de la représentation au sein du groupe Agence France Locale (conseil d'administration, présidence, vice-présidence, membres titulaires ou suppléants des éventuelles commissions d'appels d'offres, conseil de surveillance, conseil d'orientation, etc.), dans la mesure où ces fonctions ne sont pas incompatibles avec leurs attributions.

## **23 ASSEMBLEES - GUICHET UNIQUE : Elections - Membres de la commission de contrôle**

Le conseil municipal prend acte de la composition pour trois ans de la commission de contrôle en matière électorale ;

<b>3 conseillers municipaux de la liste majoritaire</b>	
<b>3 titulaires</b>	<b>3 suppléants</b>
Yolande MORALI	Alia HAMMOUDI
Thierry FOURMONT	Clara GUIMARD
Sam BA	Raphaël DUQUERROY

<b>2 conseillers municipaux de la 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> liste</b>	
<b>2 titulaires</b>	<b>2 suppléants</b>
Patrick CALLU	Christophe CHAPUIS
Florent GROSPART	Sandrine TRICOT

et charge le Maire de transmettre au préfet, pour nomination par arrêté, la liste des membres ci-dessus.

**24 COMMANDE PUBLIQUE : Convention de groupement de commande entre la commune de Vendôme, la Communauté d'agglomération Territoires vendômois (TV), le Centre intercommunal d'action sociale de Territoires vendômois (CIAS), le Centre communal d'action sociale de Vendôme (CCAS) et la régie personnalisée du Pôle nautique pour la passation et l'exécution des accords-cadres d'achat de fournitures administratives, de petits équipements administratifs, de consommables, d'accessoires de sauvegarde informatique - bureautique ainsi que de papiers blancs et de couleurs**

A l'unanimité des votants, le conseil municipal approuve les termes de la convention de groupement conclue entre la commune de Vendôme, la communauté d'agglomération Territoires vendômois, le Centre intercommunal d'action sociale de Territoires vendômois (CIAS), le Centre communal d'action sociale de Vendôme (CCAS) et la régie personnalisée du Pôle nautique pour la passation d'accords-cadres d'achat de fournitures administratives, de petits équipements administratifs, de consommables, d'accessoires de sauvegarde informatique - bureautique ainsi que de papiers blancs et de couleurs et autorise le maire ou la maire-adjointe déléguée à la commande publique à signer ladite convention ainsi que tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

**25 FONCIER : Bilan des cessions et des acquisitions - Année 2019**

Le conseil municipal prend acte du bilan des acquisitions et des cessions opérées par la commune pour l'exercice 2019. Ce bilan sera annexé au compte administratif de la collectivité.

**26 GRANDS PROJETS : Ancien théâtre faubourg Chartrain - Permis d'aménager des espaces publics**

A l'unanimité des votes exprimés,

Christophe Chapuis, Caroline Besnard, Patrick Callu s'abstenant,

le conseil municipal approuve le dépôt du permis d'aménager des espaces publics de l'ancien théâtre faubourg Chartrain et autorise le maire ou le maire-adjoint délégué aux grands projets à signer l'autorisation d'urbanisme et tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

**27 POLICE MUNICIPALE : Convention de partenariat avec la Société protectrice des animaux (SPA) pour la stérilisation des populations félines - Année 2020**

A l'unanimité des votants, le conseil municipal décide :

- de lancer pour l'exercice 2020 une campagne de stérilisation des populations félines errantes en partenariat avec la société protectrice des animaux (SPA) ;
- d'attribuer à la SPA une subvention pour l'année 2020 d'un montant de 1 800 euros ;
- d'approuver les termes de la convention de partenariat avec la SPA ;

et autorise le maire à signer ladite convention et tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

**28 RESSOURCES HUMAINES : Tableau des emplois permanents 2020 - Modification**

A l'unanimité des votants, le conseil municipal décide de créer l'emploi ci-dessous :

EMPLOIS					EFFECTIFS	
Libellé de la fonction ou du poste	Quotité du temps de travail	Filière	Catégorie	Cadre d'emploi possible pour ce poste	Postes pourvus	Postes vacants
responsable accueil	35 h 00 / semaine	filière administrative	B ou C	rédacteur ou adjoint administratif		+1

et autorise le maire à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

## 29 RESSOURCES HUMAINES : Prime exceptionnelle

Vu le décret n° 2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de Covid-19,

A l'unanimité des votants, le conseil municipal décide d'instaurer une prime exceptionnelle en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire et notamment pendant la période de confinement du 18 mars 2020 au 10 mai 2020.

Le montant de cette prime sera plafonné à 25 euros par jour de présence dans la limite de 1 000 euros pour la période. Elle sera proratisée en fonction du temps de travail et serait versée en une seule fois. Elle sera exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales.

Les emplois concernés seront :

- les policiers municipaux ;
- les agents volontaires ayant travaillé dans une direction différente de leur affectation principale ;
- les animateurs de cohésion sociale.

Les bénéficiaires seront :

- les fonctionnaires titulaires et stagiaires ;
- les agents contractuels de droit public ;
- les agents contractuels de droit privé.

A l'unanimité des votants, le conseil municipal autorise le maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de la prime exceptionnelle dans le respect des principes définis ainsi qu'à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

## 30 SPORTS : Subventions de fonctionnement aux associations de l'USV – Solde de la subvention 2020

A l'unanimité des votants, le conseil municipal décide d'accorder au titre du fonctionnement annuel à l'Union sportive vendômoise les subventions suivantes pour un montant total de 61 380,50 euros :

Associations	Montants 2020
USV union d'associations	6 859,00
USV Handisport	312,50
USV Tennis	9 559,50
USV Handball	8 051,00
USV Football	5 666,00
USV Judo	5 619,50
USV Rugby	4 904,50
USV Gymnastique	3 237,00
USV Natation	3 090,00
USV Athlétisme	3 031,00
USV Tir	2 421,00
USV Boxe	2 269,00
USV Triathlon	1 418,50
USV Volley-ball	1 047,00
USV Musculation	1 029,00
USV Cyclotourisme	628,50

Associations	Montants 2020
USV Escalade	<b>610,50</b>
USV Canoë-kayak	<b>331,00</b>
USV Escrime	<b>319,50</b>
USV Karaté	<b>316,50</b>
USV Aikido	<b>231,00</b>
USV Golf	<b>185,00</b>
USV Billard club	<b>144,00</b>
USV Ball-trap	<b>100,00</b>

et autorise le maire ou le maire-adjoint délégué à la politique sportive à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

### **31 SPORTS : Subventions à l'USV Boxe et à l'USV Escalade au titre de l'organisation d'évènements particuliers ou d'un partenariat ponctuel**

A l'unanimité des votants,  
le conseil municipal décide d'accorder les subventions exceptionnelles suivantes :

Association	Activités	Projet	Coût supporté par l'association	Subvention accordée
USV Boxe	Initiation et découverte de la boxe	Déplacement en bus au palais des sports d'Orléans	800,00 €	400,00 €
USV Escalade	Initiation et découverte de l'escalade	Acquisition d'une bâche de protection	2 500,00 €	2 000,00 €

et autorise le maire ou le maire-adjoint délégué à la politique sportive à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

### **32 COMMUNICATION - SPORTS : Rallye Cœur de France - Convention de parrainage type 2020-2022**

A l'unanimité des votes exprimés,  
Christophe Chapuis, Caroline Besnard, Patrick Callu, Sandrine Tricot, Jean-Paul Tapia, Marlène GÉRARD et par procuration Florent Grospart s'abstenant,  
le conseil municipal approuve la démarche de parrainage mise en place pour participer au financement de l'édition 2020 du Rallye Cœur de France et les deux années suivantes et autorise le maire ou le maire-adjoint délégué à la politique sportive à signer ladite convention et tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

### **33 STATUT DE L'ELU : Formation des élus**

A l'unanimité des votants, le conseil municipal approuve les orientations données à la formation des élus municipaux telles que précitées et autorise le maire à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

### **34 STATUT DE L'ELU : Frais de déplacements**

A l'unanimité des votes exprimés,  
Jean-Paul Tapia et Marlène GÉRARD s'abstenant,  
le conseil municipal autorise :

- le maire à signer les ordres de missions concernant les élus municipaux ;
- les remboursements sur la base définie ci-dessous ;

et autorise le maire à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

## ANNEXE

Indemnité de repas pris entre 11 h et 14 h ou entre 18 h et 21 h	17,50 euros
Nuitée et petit déjeuner à Paris	110,00 euro
Nuitée et petit déjeuner dans les villes dont la population est égale ou supérieure à 200 000 habitants et communes de la métropole du Grand Paris	90,00 euros
Nuitée et petit déjeuner dans les villes dont la population est inférieure à 200 000 habitants	70,00 euros
Nuitée et petit déjeuner pour les élus reconnus en qualité de travailleur handicapé	120,00 euros

Catégorie puissance fiscale	jusqu'à 2 000 kilowatts	de 2001 à 10 000 kilowatts	au-delà de 10 000 kilowatts
Jusqu'à 5 CV	0,29 euro	0,36 euro	0,21 euro
de 6 CV à 7 CV	0,37 euro	0,46 euro	0,27 euro
de 8 CV et plus	0,41 euro	0,50 euro	0,29 euro

### 35 STRATEGIE FINANCIERE - POLICE MUNICIPALE : Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)

A l'unanimité des votants, le conseil municipal décide :

- d'adopter les tarifs de 2020 majorés du taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de 1,5 %, applicables en 2021 pour les communes de moins de 50 000 habitants appartenant à un EPCI de 50 000 habitants et plus tels qu'ils figurent ci-dessous :

dispositifs publicitaires et préenseignes	superficie <= 50 m <sup>2</sup>	superficie > 50 m <sup>2</sup>
affichage non numérique	16,20 €	32,40 €
affichage numérique	48,60 €	97,20 €

	superficie <= 12 m <sup>2</sup>	12 m <sup>2</sup> < superficie <= 50 m <sup>2</sup>	superficie > 50 m <sup>2</sup>
enseignes	16,20 €	32,40 €	64,80 €

- d'exonérer les enseignes autres que celles scellées au sol dont la somme des superficies est inférieure ou égale à 12 m<sup>2</sup> ;
- de recouvrer la taxe en année n+1 pour les créations et les suppressions de supports intervenues en cours de l'année n ;

et autorise le maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

### 36 STRATEGIE FINANCIERE – INTERCOMMUNALITE : Adoption du rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de Territoires vendômois du 31 janvier 2020

A l'unanimité des votants, le conseil municipal :

- approuve le rapport établi par la CLECT de Territoires vendômois du 31 janvier 2020 ;
- indique que, sous condition d'approbation du rapport par une majorité qualifiée de communes membres, l'attribution de compensation définitive sera déterminée par le conseil communautaire de Territoires vendômois qui s'appuiera sur le rapport de la CLECT du 31 janvier 2020 ;
- autorise le maire ou le maire-adjoint délégué à la stratégie financière à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

### **37 STRATEGIE FINANCIERE : Budget principal - Compte de gestion 2019**

A l'unanimité des votes exprimés,  
Sandrine Tricot et par procuration Florent Grospart s'abstenant,  
le conseil municipal approuve le compte de gestion du budget principal pour l'exercice 2019 qui n'appelle ni observation ni réserve sur la tenue des comptes et autorise le maire ou le maire-adjoint délégué à la stratégie financière à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

### **38 STRATEGIE FINANCIERE : Budget principal - Compte administratif 2019 et ses annexes**

A l'unanimité des votants, le conseil municipal élit Simon Houdebert, président de l'assemblée municipale pour présider le débat sur le compte administratif 2019.

Pascal Brindeau et Laurent Brillard, maires en 2019, ayant quitté la salle au moment du vote, conformément à l'article L. 2121-14 du CGCT,

à l'unanimité des votes exprimés,  
Sandrine Tricot et par procuration Florent Grospart s'abstenant,  
le conseil municipal adopte le compte administratif 2019 et ses annexes, du budget principal et autorise le maire ou le maire-adjoint délégué à la stratégie financière à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

### **39 STRATEGIE FINANCIERE : Budget principal - Reprise des résultats 2019 et affectation du résultat de fonctionnement**

A l'unanimité des votants, le conseil municipal décide de reprendre ces résultats et d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- à titre obligatoire, au compte 1068, excédent de fonctionnement capitalisé, pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, la somme de 5 481 084,69 euros ;
- le solde disponible au compte 002 excédent net de fonctionnement à reporter, d'une valeur de 1 457 587,40 euros ;

et autorise le maire ou le maire-adjoint délégué à la stratégie financière à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

### **40 STRATEGIE FINANCIERE : Budget annexe assainissement - Compte de gestion 2019**

A l'unanimité des votants, le conseil municipal approuve le compte de gestion du budget annexe assainissement pour l'exercice 2019, qui n'appelle ni observation ni réserve sur la tenue des comptes et autorise le maire ou le maire-adjoint délégué à la stratégie financière à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

### **41 STRATEGIE FINANCIERE : Budget annexe assainissement - Compte administratif 2019**

A l'unanimité des votants, le conseil municipal élit Simon Houdebert, président de l'assemblée municipale pour présider le débat sur le compte administratif 2019.

Pascal Brindeau et Laurent Brillard, maires en 2019, ayant quitté la salle au moment du vote, conformément à l'article L. 2121-14 du CGCT,

à l'unanimité des votants,  
le conseil municipal adopte le compte administratif 2019 et ses annexes, du budget annexe assainissement et autorise le maire ou le maire-adjoint délégué à la stratégie financière à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

### **42 STRATEGIE FINANCIERE : Budget annexe assainissement - Transfert des résultats de clôture du budget assainissement 2019 à la régie assainissement de la Communauté d'agglomération Territoires vendômois**

A l'unanimité des votants, le conseil municipal décide :

- de transférer à la régie communautaire assainissement collectif, l'excédent de fonctionnement brut d'une valeur de 2 508 744,11 euros. Le budget principal de la commune sera modifié en conséquence et comportera notamment une dépense au 67-678 de cette valeur en contrepartie de l'incorporation du résultat brut ;



- de transférer à la régie communautaire assainissement collectif, le déficit d'investissement brut d'une valeur de 229 066,32 euros. Le budget principal de la commune sera modifié en conséquence et comportera une recette au 1068 de cette valeur en contrepartie de l'incorporation du déficit brut ;
- de transférer à la régie communautaire, les restes à réaliser d'une valeur de 374 535,44 euros et les restes à recouvrer d'une valeur de 93 388,00 euros ;

et autorise le maire ou le maire-adjoint délégué à la stratégie financière à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

#### 43 STRATEGIE FINANCIERE : Autorisations de programme et crédits de paiement - Actualisation

A l'unanimité des votants,

le conseil municipal décide de modifier les autorisations de programmes ainsi que la répartition des crédits de paiement selon les caractéristiques présentées ci-après :

##### **Annexe 1 : Budget principal : Autorisation de programme Aménagement des espaces publics du quartier Rochambeau**

Il est proposé d'actualiser l'autorisation de programme en fonction des réalisations 2019 et selon le nouvel échéancier suivant.

Montant de l'autorisation de programme : 4 908 570 euros

##### Echéancier des crédits de paiement

	TOTAL AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL				
		CP 2017	CP 2018	CP 2019	CA 2020	CP 2021
Rappel antérieur voté	4 908 570	319 189	2 414 449	1 890 000	284 932	0
Evolution proposée	0			-485 185	118 868	366 317
<b>AP proposée</b>	<b>4 908 570</b>	<b>319 189</b>	<b>2 414 449</b>	<b>1 404 815</b>	<b>403 800</b>	<b>366 317</b>

##### **Annexe 3 : Budget principal : Autorisation de programme Aménagement ZAC des Aigremonts**

Il est proposé d'actualiser l'autorisation de programme en fonction des réalisations 2019 et selon le nouvel échéancier suivant.

Montant de l'autorisation de programme : 126 309 euros

##### Echéancier des crédits de paiement

	TOTAL AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL			
		CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
Rappel voté antérieur	56 709	7 808	46 814	2 087	0
Evolution proposée	69 600			-2 087	
<b>AP proposée</b>	<b>126 309</b>	<b>7 808</b>	<b>46 814</b>	<b>0</b>	<b>71 687</b>

##### **Annexe 4 : Budget principal : Autorisation de programme Travaux d'agrandissement et de restructuration des groupes scolaires Anatole France et Jules Ferry**

Il est proposé d'actualiser l'autorisation de programme en fonction des réalisations 2019 et selon le nouvel échéancier suivant.

Montant de l'autorisation de programme : 6 415 000 euros

##### Echéancier des crédits de paiement

	TOTAL AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL		
		CP 2019	CP 2020	CP 2021
Rappel voté antérieur	6 250 000	470 000	3 600 000	2 180 000
Evolution proposée	165 000	-200 200	-59 598	424 798
<b>AP proposée</b>	<b>6 415 000</b>	<b>269 800</b>	<b>3 540 402</b>	<b>2 604 798</b>

A la majorité des votes exprimés  
 Jean-Paul Tapia et Marlène GÉRARD s'abstenant,  
 Christophe Chapuis, Caroline Besnard et Patrick Callu votant contre,  
 le conseil municipal décide de clôturer l'autorisation de programme relative aux travaux d'accessibilité :

**Annexe 2 : Budget principal : Autorisation de programme  
 Travaux d'accessibilité**

Dans la mesure où la mise en accessibilité est systématiquement incorporée à toutes les opérations de construction et de réaménagement, il est proposé de clôturer cette autorisation de programme.  
 Montant de l'autorisation de programme : 75 695 euros

Echéancier des crédits de paiement

	TOTAL AP	ECHEANCIER PREVISIONNEL							
		CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024
Rappel voté antérieur	2 436 180	7 970	66 860	349 377	459 473	473 880	348 600	647 820	82 200
Evolution proposée	-2 360 485			-348 512	-459 473	-473 880	-348 600	-647 820	-82 200
AP proposée	<b>75 695</b>	<b>7 970</b>	<b>66 860</b>	<b>865</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Le conseil municipal autorise le maire ou le maire-adjoint délégué à la stratégie financière à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**44 STRATEGIE FINANCIERE : Budget principal - Décision modificative n° 01-2020**

A l'unanimité des votes exprimés,  
 Christophe Chapuis, Caroline Besnard et Patrick Callu s'abstenant,  
 le conseil municipal adopte la décision modificative n° 01-2020 du budget principal de la ville et autorise le maire ou le maire-adjoint délégué à la stratégie financière à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

**45 VIE SCOLAIRE : Programme de réussite éducative (PRE) - Subvention 2020**

A l'unanimité des votants, le conseil municipal décide d'accorder une subvention de 11 314 euros à la régie personnalisée du Programme de réussite éducative des Rottes afin de mettre en œuvre le programme d'actions 2020 et autorise le maire ou la maire-adjointe déléguée à la politique éducative et au Programme de réussite éducative (PRE) à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

\*\*\*\*\*

Fin de la séance à 22 h 05